

St Dizier Infos

Le bulletin d'information de la commune de St Dizier Leyrenne

Année 2003 Numéro 8

Octobre 2003

Sommaire :

Éditorial	1
Vie Municipale	2 à 4
Horaires divers	5
Prévention des chutes chez les plus de 55 ans	6
Maisons fleuries	7
Dans les registres de la Mairie	8 à 9
Bibliothèque Municipale	10 à 11
Vie Associative	12 à 15
État Civil	16

Note pratique

Si vous souhaitez :

- faire paraître une annonce, un article dans le prochain numéro, si vous constatez qu'il manque des renseignements utiles, faites nous parvenir vos documents signés, **avant le 20 décembre 2003**

à l'adresse suivante:

St Dizier Infos
Mairie de St Dizier Leyrenne
1, rue du Colombier
23 400 St Dizier Leyrenne

- recevoir votre bulletin à une adresse extérieure à la commune, adressez-vous à la mairie en joignant à votre demande une enveloppe affranchie à 1,11 €.

EDITORIAL

Mi-octobre : l'été et sa canicule semblent bien loin ! A peine le temps de s'installer dans la rentrée et les grues sont déjà passées ! Les thés dansants ont tout juste repris la place des animations estivales, et déjà on devine la Toussaint toute proche, sous le nom d'Haloween pour les plus jeunes qui ainsi en font une fête pour se faire peur, puis le Téléthon qui fédère juste avant la fin de l'année les Caurouges et leurs associations dans un grand élan de solidarité.

Et voici donc le « petit journal » de St Dizier Leyrenne, qui s'imprime toujours dans une certaine fébrilité : il faut qu'il sorte avant les manifestations qu'il annonce, et il y a des corrections à faire, et l'éditorial du maire qui n'arrive pas à temps et... dans la précipitation, vous remarquerez quelques inversions dans la pagination : la page 3 est après la page 4, et juste avant la page 6 qui elle-même précède la page 5 etc... Et bien sûr il est trop tard pour tout recommencer ! Alors, je vous présente des excuses, au nom de toute l'équipe qui s'investit dans la rédaction, la sélection, le montage des articles, pour cette lecture acrobatique que nous vous imposons ! Cela ne suffira sans doute pas à faire de ce n°8 une pièce de collection, un « collector » comme on dit, et j'espère que vous n'en garderez qu'un souvenir amusé !

Bon courage et bonne lecture !

Le Maire, Hervé GUILLAUMOT

Directeur de la publication:

Guillaumot Hervé

Équipe de rédaction:

Jouannet Olivier, Guillaumot Hervé, Létang Jacques, Pelège Jacques, Petit-Coulaud Joëlle, Scafone Dominique, Slaghenauffi Philippe, Virevialle Robert.

Mairie : Tel 05 55 64 40 30 / Fax 05 55 64 46 87 / e-mail : mairiesdl@wanadoo.fr

I.P.N.S.

- AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - AVIS - Révision annuelle de la liste électorale



Les demandes d'inscription sur la liste électorale seront reçues dès aujourd'hui jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, **dernier délai**, EN MAIRIE, où les personnes intéressées devront se présenter à cet effet, munies de toutes pièces justificatives utiles.

Conditions à remplir pour être électeur :

- Être de nationalité française.
- Être majeur. (il suffit d'avoir 18 ans révolus le dernier jour de février)
- N'être frappé d'aucune incapacité électorale définie par les articles L.5 à L.7 du code électoral.

En outre, pour être inscrit dans une commune, il faut, soit :

- Y posséder son domicile tel qu'il est déterminé par le code civil.
- Y avoir une résidence réelle et effective de 6 mois au dernier jour de février.
- Y être inscrit pour la 5ème fois sans interruption au rôle d'une des contributions directes communales et déclarer vouloir exercer ses droits électoraux dans la commune.
- Y exercer en qualité de fonctionnaire public assujéti à résidence obligatoire (aucun délai de résidence n'est exigé).

Pièces à fournir à l'appui des demandes d'inscription. Soit : la carte d'identité, le livret de famille, le permis de conduire, la carte de naturalisation etc ... (liste affichée en mairie).

En outre, les électeurs devront se munir de toutes les pièces justifiant soit du domicile, soit des 6 mois de résidence exigés par la loi, soit de la qualité de contribuable de la commune, soit de leur qualité de fonctionnaire public de la commune.

Le droit à inscription au titre de contribuable de la commune ne peut s'établir que par la production d'un certificat du percepteur ou de l'inspecteur des impôts.

Révision des listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union Européenne résidant en France

La participation des citoyens de l'Union Européenne résidant en France à l'élection des représentants français au parlement européen et aux élections municipales est subordonnée à l'inscription des intéressés sur une liste électorale complémentaire spécifique à chacune de ces deux élections.

Les demandes d'inscription sur lesdites listes sont reçues du 1er septembre au 31 décembre 2003, en mairie, où les personnes intéressées doivent se présenter munies de toutes pièces justifiant leur qualité d'électeur.

L'intéressé conserve le libre choix de s'inscrire sur l'une ET/OU sur l'autre de ces listes complémentaires.

En ce qui concerne l'inscription sur la liste électorale complémentaire établie pour l'élection des représentants français au Parlement européen, l'attention des résidents communautaires doit être appelée sur le fait que leur inscription en France les prive automatiquement du droit de participer à cette même élection dans un autre État de l'Union.

Conditions à remplir pour être électeur :

- Avoir la nationalité de l'un des États de l'Union européenne autre que la France (produire une pièce d'identité du pays d'origine en cours de validité ou carte de séjour)
- Être âgé de 18 ans au plus tard le dernier jour de février.
- Attester jouir de ses droits civiques, tant en France que dans son État d'origine.

En outre, pour être inscrit dans une commune, il faut:

- Y posséder son domicile.
- Ou y avoir une résidence réelle, effective et continue de 6 mois au moins à la date de clôture de la liste.
- Ou justifier de sa qualité de contribuable depuis 5 ans sans interruption. Dans ce cas, la preuve d'un domicile ou d'une résidence permanente dans une autre commune de France doit également être apportée.

A NOTER :

Nous conseillons aux jeunes ayant eu 18 ans depuis les dernières élections et ceux qui auront 18 ans avant le 31 décembre 2003 de passer en mairie pour vérifier s'ils sont bien inscrits sur les listes électorales (l'inscription se fait généralement d'office mais ...)

Au Conseil Municipal

**Voirie**

Chaque année, une partie des amendes de police est redistribuée aux collectivités locales pour la sécurité de nos routes : nous avons donc examiné les devis demandés de panneaux et glissières à poser.

- Devis de panneaux pour la somme de 1 494 €. Devis accepté à l'unanimité.
- Glissière sur la V.C. 29 route de Cornat. Nous avons le choix entre une glissière métallique à 5 340.69 € ou une glissière en bois à 9 232.16 €. Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre une glissière métallique à 5 340.69 € .
- Glissière sur la V.C. 36 au Moulin de Murat. Nous avons le choix entre une glissière métallique à 6 439 € et une glissière en bois à 13 510 €. Le Conseil Municipal décide de mettre une glissière métallique peinte à 6 439 €. (5 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions).

Classement de la piste forestière de Murat en voie communale.

Nous souhaitons effectuer la réfection de la piste de Murat qui part du monument et qui monte à la stèle commémorative, mais cette piste appartient à l'A.F.R. Le classement en voie communale est nécessaire pour bénéficier des subventions européennes allouées aux voies communales desservant les massifs forestiers.(60 % des travaux).L'A.F.R. prend des dispositions pour régler au plus vite cette opération.

**Recensement de la population en 2004.**

En 2004, un recensement de la population de la commune va être réalisé. Afin de préparer cette opération, le Conseil Municipal doit désigner un coordinateur communal pour l'enquête de recensement qui sera l'interlocuteur de l'INSEE.

Anne-Marie PAILLER sera la coordinatrice de cette campagne pour St Dizier Leyrenne.

P.L.U.

- La commission chargée de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune s'est réunie début septembre. Les membres de cette commission sont : Messieurs Hervé Guillaumot, Patrick Durudaud, Jacques Létang, Jacques Pelège, Jean-Luc Petit, Dominique Scafone.
- Après une demande d'attribution d'un crédit sur la Dotation Générale de Décentralisation pour le financement de l'étude et la parution dans les journaux de l'appel d'offre pour l'étude et l'élaboration du P.L.U. de la commune, nous avons des réponses de bureaux d'études intéressés pour réaliser ce P.L.U.

Lotissement



Suite aux trois mois d'instruction réglementaire, le dossier d'autorisation de lotir (approuvé lors du Conseil Municipal du 29 juillet dernier), transmis à la D.D.E. au Service Aménagement Habitat et Environnement en vue de l'instruction réglementaire est arrivé. Après avoir fait approuver le dossier par le Conseil Municipal avec le mode de consultation envisagé, puis avoir défini le mode de financement et nommé les conseillers faisant partie de la commission d'appel d'offres, nous émettrons un avis d'appel public à candidatures dans les journaux.

Travaux

- Toilettes publiques

Les toilettes publiques, adossées au bâtiment des H.L.M., vont être construites ce moi-ci.

Maçonnerie : 10 010.52 €, toiture : 5 395.46 €, électricité : 1 205.57 €, sanitaires : 2 239.47 €.

- Consolidation de la maison ROULEAU

Examen des devis de mise en sécurité de la partie arrière de la maison Rouleau (arrêté de péril imminent de janvier 2003). Maçonnerie : 16 875.56 €
Reprise de la toiture de la maison et de l'habitation voisine : 9 817.96 €



- Vestiaires du stade



Les travaux ont été réalisés. Coût : Maçonnerie : 3 508.08 €, sanitaires : 3 076.48 €, toiture : 10 324.00 €. Une subvention sera accordée pour la toiture.

A NOTER : Il reste encore des grumes datant de la tempête de 1999 sur les routes communales. Ces dépôts sont gênants pour le débroussaillage et le croisement de véhicules. Les propriétaires de ces dépôts de bois doivent les enlever au plus tôt afin de rendre nos routes plus sûres.

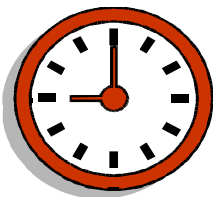


Cantine et garderie Municipale



RAPPEL : Les tickets de cantine (vendus par carnet de 10 au prix de 21 €) et ceux de garderie seront en vente
à la mairie uniquement les mercredis et samedis matins.

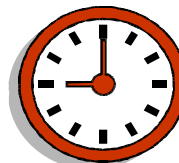
NOUVEAUX HORAIRES



La Poste

A partir du 3 novembre 2003, le bureau de poste de St Dizier Leyrenne sera ouvert de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 16 heures du lundi au vendredi et le samedi matin de 8 heures à 12 heures avec une fermeture le mercredi après-midi.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
8 h						
9 h à 12 h						
14 h à 16 h						



RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL -

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE						
	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9 h 30 à 12 h						
14 h à 16 h						

Le Maire,
M. Hervé GUILLAUMOT
assure une permanence
tous les Jeudis
de 9 heures 30 à 11 heures 30.



Pharmacie de St Dizier Leyrenne



Horaires d'ouverture	
Lundi	14 h - 19 h
Mardi au vendredi	9h - 12h 14h - 19h
Samedi	9h- 12h30

Week-end de garde
18 et 19 octobre 2003
22 et 23 novembre 2003
13 et 14 décembre 2003



CAMPAGNE DE PREVENTION DE LA CHUTE CHEZ LES PERSONNES DE PLUS DE 55 ANS

En France, un constat s'impose comme une évidence : la population vieillit. En effet, l'espérance de vie continue de s'allonger, en partie grâce aux progrès de la médecine. Mais que souhaite-t-on retirer de l'allongement de cette durée de vie ? Une vie sans incapacité, sans handicap.

Or, il faut savoir que la chute est la première cause, non seulement de handicap, mais de mortalité chez les plus de 65 ans.

Devant la gravité de ce risque, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a retenu la prévention de la chute chez les personnes âgées comme l'un des thèmes majeurs de santé publique.

Des actions locales sont menées régulièrement en direction des personnes concernées par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie et les Comités Régionaux et Départementaux d'Éducation pour la Santé.

En Creuse, le plus vieux département d'Europe, cette priorité n'a pas échappé à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Guéret, qui a mis en œuvre une campagne de prévention de la chute qui se décline en deux axes :

- Conseils pour l'adaptation de l'habitat, afin de permettre à la personne âgée de vivre dans un environnement où les risques de chutes liés à cette cause sont réduits.
- Et surtout, sachant que chaque personne qui avance en âge ne demande pas mieux que de se prendre en charge, mise en place des "Ateliers Équilibre" : issus d'un projet pilote bourguignon, élaborés par les différents partenaires (C.H.U. de Dijon, Mutualité de la Côte d'Or, Direction Générale des Affaires Sanitaires et Sociales, Comité Français d'Éducation pour la santé), les "Ateliers Équilibre " s'implantent dans toute la France et à l'étranger. Leurs principaux objectifs sont les suivants :



☞ Réassurer la stabilisation posturale et prévenir la perte d'équilibre (en effet, la fonction d'équilibration peut s'exercer et être améliorée à tout âge).

☞ Diminuer l'impact psychologique de la chute en apprenant aux participants à se relever

☞ Favoriser les contacts sociaux des personnes âgées.

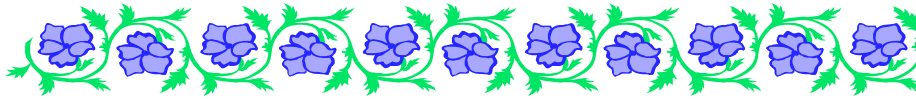
Un "Atelier Équilibre" comprend une séance de tests permettant d'adapter le programme à chaque personne, puis dix séances hebdomadaires collectives (maximum 15 personnes par ateliers) d'une heure à une heure trente d'exercices d'équilibration et enfin une nouvelle séance de tests pour mesurer les progrès de chacun (coût = à 15 € par participant + production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique des ateliers Équilibre).

Cette pratique s'adresse à toutes les personnes âgées de plus de 55 ans, sans limite d'âge maximale, puisqu'elle a pour but d'entretenir l'équilibration s'il n'y a pas de déficit, ou de restaurer les capacités si le besoin s'en fait sentir. Les exercices, toujours très ludiques, sont à la portée de tous ; le travail s'effectue souvent sous forme de jeux (ballons, cerceaux, légos...)

Madame AUMARECHAL, responsable du service de l'Éducation pour la Santé, viendra, au cours du dernier trimestre 2003, organiser la mise en place d' un "Atelier Équilibre" à St Dizier Leyrenne dès le début de l'année 2004.

**Dès maintenant, inscrivez vous à cette campagne de prévention, à la mairie.
La participation financière de 15 € par personne est prise en charge par le
CCAS de la commune.**

Le Concours des maisons fleuries



*Vous avez été nombreux à participer au concours communal 2003 des maisons fleuries.
St Dizier Leyrenne est 13^{ème} de la catégorie des communes de 301 à 1000 habitants.*

Concours communal :

Maison avec jardin :

1^{er} Mme et M. Cerbellaud

2^{ème} Mme et M. Gros Bernadette (Bourdaleix)

3^{ème} Mme et M. Carrozza



Fenêtres et murs :

1^{er} ex œquo Mme et M. Boucher (Le Monteil), Mme et M. Guerrier.

2^{ème} Mme et M. Geissel

3^{ème} Mme et M. Drouillas (Les Jarges)

Balcons et terrasses :

1^{er} Mme et M. Tieppo-Jaguemount (Champroy)

2^{ème} Mme et M. Borghesi

3^{ème} Melle Drouillas Sylvie (Les Jarges)



Décor floral installé sur la voie publique (3 participants)

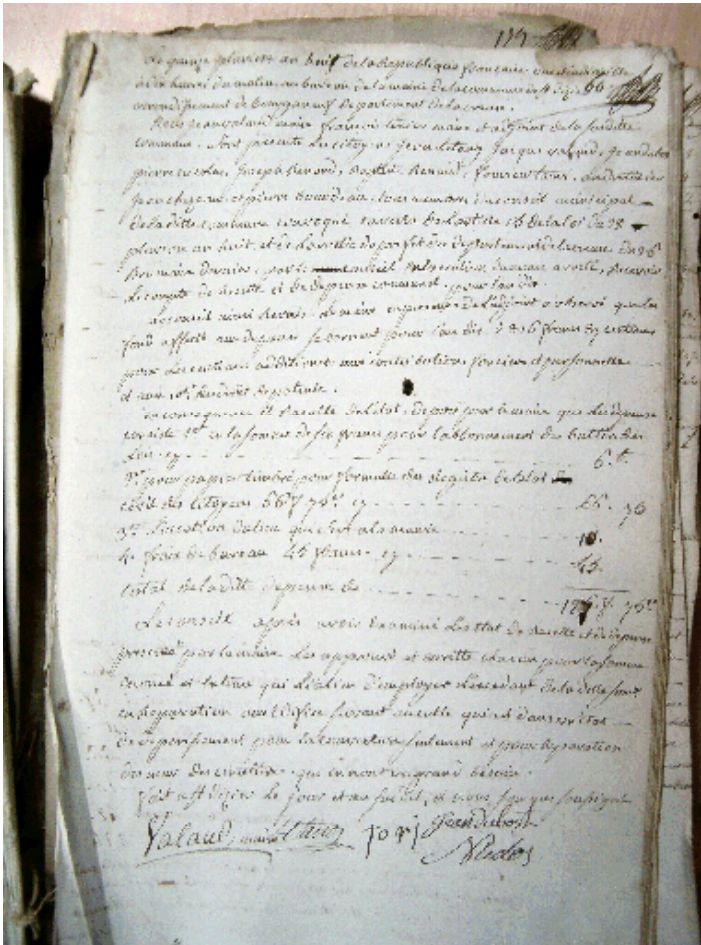
1^{er} Mme Desmoulins Suzanne

2^{ème} Mme et M. Galy

3^{ème} Mme Brun

*
* *Rendez-vous* *
* **le vendredi 24 octobre à 18 heures** *
* **à la mairie** *
* *pour la remise des prix du concours communal des maisons fleuries.* *
* *Tous les habitants de St Dizier Leyrenne sont invités* *
* *à venir féliciter les heureux lauréats autour d'un verre de l'amitié !* *

Budget communal, an VIII



Le 15 pluviôse an VIII de la République Française une et indivisible à dix heures du matin au bureau de la mairie de la commune de Saint-Dizier arrondissement de Bourgneuf département de la Creuse Nous Jean Valaud maire François Tixier maire et adjoint de la susdite commune , sont présents les citoyens Jean Létang, Jacques Valaud, Jean Dubost, Pierre Nicolas, Joseph Renard, Baptiste Renard, Forien Taury, André Tixier, Jean Chezeau et Pierre Bourdeau tous membres du Conseil municipal de la dite commune convoqués en vertu de l'article 13 de la loi du 28 pluviôse an VIII et de l'arrêté du Préfet du département de la Creuse du 26 brumaire dernier, par le conseil exécution du même arrêté, recevoir le compte de recettes et de dépenses communales pour l'an X

Le conseil ainsi réuni, le maire en présence de l'adjoint a observé que les fonds affectés aux dépenses se bornent pour l'an X à 316 francs 37 centimes

pour les centimes additionnels aux contributions foncières et personnelles et au 10ème des droits de patente.

En conséquence il résulte de l'état déposé par le maire que les dépenses consistent

1° en la somme de six francs pour l'abonnement des bulletins des lois.....	6 frs
2° pour papier timbré pour formule des registres de l'état civil des citoyens.....	66.75
3° location du lieu qui sert à la mairie.....	11
4° frais de bureau.....	45
Total de la dite dépense.....	128.75

Le conseil après avoir examiné les états de recettes et de dépenses présentés par le maire les a approuvés et invite chacun pour la somme énoncée et estime qu'il y a lieu d'employer l'excédent de la dite somme en réparation au édifice servant au culte qui est dans un état de dépérissement pour la couverture seulement et pour réparation des murs du cimetière qui en ont un grand besoin

Fait à Saint-Dizier le jour et an susdit et nous sommes soussignés

Valaud maire *Létang* *Tori* *Jean Dubost* *Nicolas*

Les impôts , que c'est dur! Le curé en parle, en 1712

Etat des biens abandonnés de la paroisse de Champroy, 1712

Les biens tenants de Jacques La Couti payait de taille en 1709 quinze sols et d'ustancile 10 sols, en 1710 trente sols de grande taille et 16 sols d'ustancile, en 1711 payait

de grosse taille 23 sols et d'ustancile 10. En 1712 de grande 23 sols plus 10 sols. Ledit bien peut faire un quintal de foin, et la contenance de trois septairées de terre qui ne valent pas la labourer .

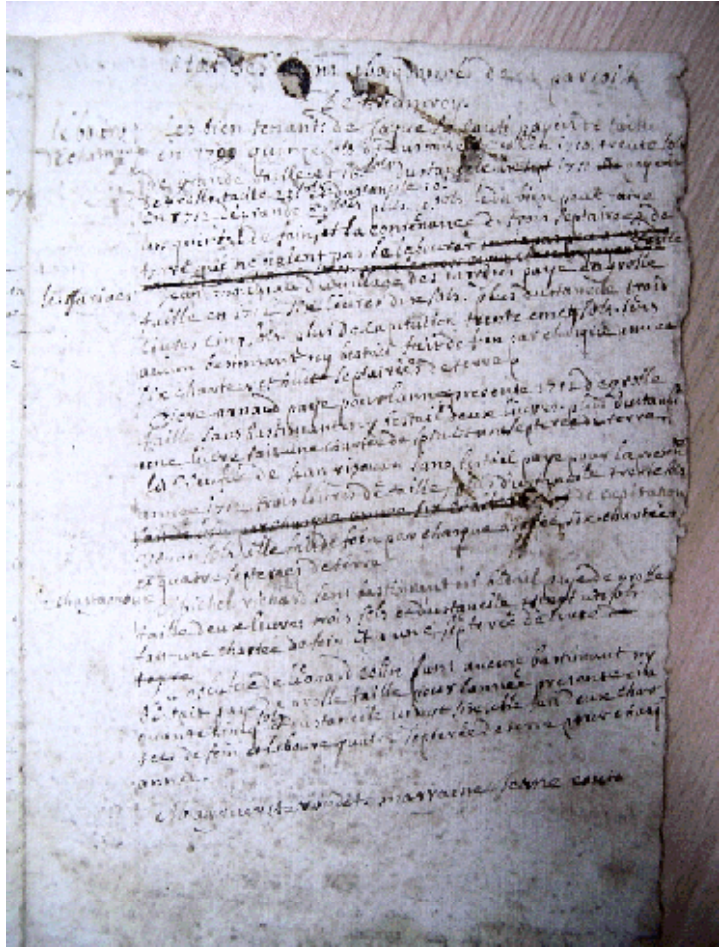
Jean Morcheau du village des Jarriges paye de grosse taille en 1712 six livres dix sols, plus d'ustancile trois livres cinq sols, plus de capitation trente cinq sols sans aucun bâtiment ni bétail, fait de foin par chaque année six chartées et huit septairées de terre.

Pierre Arnaud paye pour l'année présente 1712 de grosse taille sans bâtiment ni bétail deux livres plus d'ustancile une livre, fait une chartée de foin et une septerée de terre La veuve de Jean Vigoux sans bétail paye pour la présente année 1712 trois livres de taille plus d'ustancile trente sols, de

capitation vingt sols, elle fait de foin par chaque année six chartées et quatre septerées de terre.

Michel Richard sans bâtiment ni bétail paye de grosse taille deux livres trois sols et d'ustancile vingt un sols, fait une chartée de foin et une septerée de terre

La veuve de Léonard Colin sans aucun bâtiment ni bétail paye de grosse taille pour l'année présente cinquante cinq sols et d'ustancile vingt six, elle fait deux chartées de foin et laboure quatre septerées de terre pour chaque année.



Petit dictionnaire :

La taille était un impôt royal direct sur les roturiers.

L'ustancile était une taxe perçue en supplément de la taille, elle remplaçait l'obligation de fournir le logement, la nourriture, le fourrage des troupes.

La setérée : surface que l'on peut ensemercer avec un setier de grains. La valeur du setier dépendait de la mesure utilisée, elle différait selon les localités. (Dans le texte l'orthographe était aléatoire !).

La capitation était un impôt direct créé en 1695 pour faire face à des situations exceptionnelles. En fait il fut rétabli en 1701 et dura jusqu'à la Révolution. Il pesait sur tous sauf sur le clergé et sa répartition était identique à celle de la taille, ce qui n'en fit plus qu'un supplément.

1 livre = 20 sols. 1 sol = 12 deniers.

Bibliothèque municipale

**Dimanche
14
décembre
2003**

Traditions de Noël

EXPOSITION

À la bibliothèque à partir de 14 heures
Thème "Traditions de Noël"

ATELIER CUISINE

À partir de 14 heures à la cantine

Venez apprendre à confectionner de petits bonhommes en pain d'épice et des gâteaux secs suivant les recettes traditionnelles alsaciennes. Pour cela, il faudra vous inscrire avant le 11 décembre à la bibliothèque auprès de Mme Catherine LAROCHE. Nous vous demanderons une participation symbolique d'1 € qui vous permettra de goûter ou d'emporter vos pâtisseries.

Thé, café, chocolat seront servis à l'issue de cette manifestation.



La bibliothèque sera ouverte, comme d'habitude,
tous les jeudis après-midi de 15 h à 18 h,
ainsi que les samedis 18 octobre,
15 novembre,
et 20 décembre
de 10 h à 12 h.

Bibliothèque municipale

**17, 18
et 19
Octobre
2003**

**LIRE
EN
FÊTE**



À vos fourneaux !

Venez participer à notre grand concours de cuisine

LIRE POUR BIEN CUISINER

**Vendredi 17 et
Samedi 18
octobre**

- Vous venez visiter l'exposition de livres de cuisine, salle de la mairie.
- Vous empruntez un livre de recettes et vous vous inscrivez (gratuitement) au concours.

**Dimanche 19
octobre
de 14 heures
à 15 heures**

- Vous rapportez le livre et le plat que vous avez cuisiné à l'aide d'une recette de ce livre.
- **À 16 heures**, le jury se réunira et décernera les récompenses.

Thé, café, chocolat seront servis à l'issue de cette manifestation.

VIE ASSOCIATIVE

Leyrenne Patrimoine



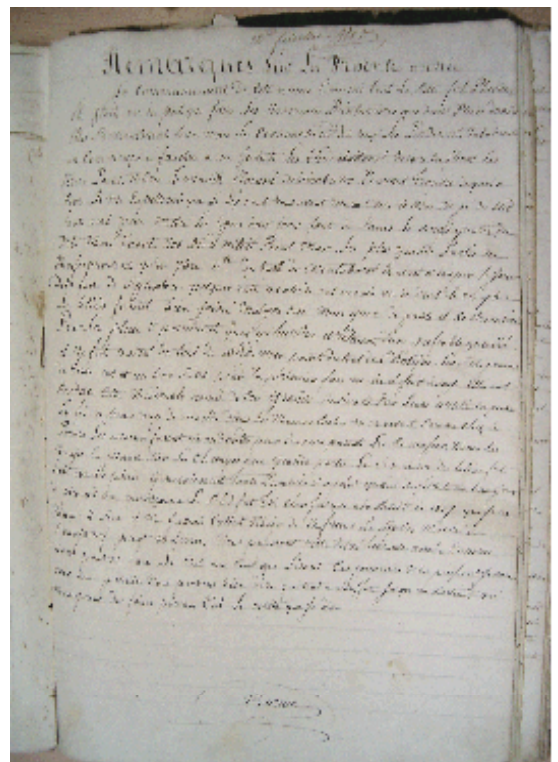
Pour les journées du patrimoine, l'association a organisé une randonnée pédestre entre l'église de Saint Dizier et la chapelle de Champroy. Une vingtaine de personnes a ainsi rallié les deux anciennes paroisses de la commune. Rejoints devant la chapelle par des visiteurs moins sportifs et des habitants de Champroy, les participants ont apprécié la collation offerte par la municipalité avant de revenir au bourg soit en voiture soit à pied par la Croix de la mine pour les plus courageux.

Le lendemain, rendez-vous était donné au lavoir de Têtefont pour une visite guidée et commentée des lieux. Une ancienne utilisatrice du lavoir a évoqué le temps passé avec de nombreuses anecdotes qui ont réjoui le public.

Pendant les deux jours, l'église de Saint Dizier et la chapelle de Champroy sont restées ouvertes à de nombreux visiteurs, de même que la mairie qui accueillait une très intéressante exposition d'extraits de registres paroissiaux et municipaux du 17^e au 19^e siècle.

À côté des textes retranscrits, une photo de l'original donnait un aperçu fidèle de ces vieux registres. On pouvait y découvrir le baptême de la cloche de l'église, l'élection du premier maire de la commune qui a duré deux jours et qui s'est déroulée dans l'église, une intervention du conseil municipal au sujet d'un différent à cause d'un cochon ... etc....

Un grand merci à tous les organisateurs et rendez-vous l'an prochain.



VIE ASSOCIATIVE

Comité des fêtes

Toute l'équipe du Comité des fêtes de St Dizier Leyrenne remercie l'ensemble des bénévoles qui ont participé à la réussite de la fête du village du 3 août 2003. En espérant que vous avez passé un agréable moment, nous vous donnons rendez-vous pour la fête d'Halloween le 31 octobre.



VIE ASSOCIATIVE

ST DIZIER LEYRENNE

salle des fêtes

vendredi

31

Octobre
2003



Soirée 
déguisée
Halloween

Organisée par le Comité des Fêtes

17 h 30 Défilé déguisé
dans les rues



20 h 00 Repas Moules Frites

À volonté

Dessert Halloween

Adultes 10 €

4 à 10 ans 5 €



Animation musicale

Réservations jusqu'au 26 octobre

☎ 05 55 64 48 53 / ☎ 05 55 64 46 72



Tennis Club en fête

Le samedi 9 août le Tennis Club a organisé une soirée italienne. La soirée a débuté à 18 heures avec apéritif concert suivi, à 20 heures, d'un savoureux repas italien avec des animations (musique, distribution aux dames d'écharpes aux couleurs de l'Italie, tirage au sort de la tombola). Puis, cette soirée très conviviale s'est prolongée dans la salle des fêtes par un grand bal animé par Sébastien DEBARD et son Orchestre.

Le Tennis Club remercie vivement toutes les personnes présentes à cette manifestation et vous donne rendez-vous l'an prochain pour fêter les 10 ans de l'association.

VIE ASSOCIATIVE

Dates	Activités	Lieu
Dimanche 19 octobre	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
Samedi 25 octobre	<i>Foot</i> : soirée Pot au feu	Salle des fêtes
Vendredi 31 octobre	<i>Comité des fêtes</i> : Halloween	Salle des fêtes
Samedi 15 novembre	<i>Fils d'Argent</i> : fête annuelle des fils d'argent	Salle des fêtes
Dimanche 23 novembre	<i>Tennis</i> : Thé dansant	Salle des fêtes
Dimanche 30 novembre	<i>Fils d'Argent</i> : Repas de fin d'année	Salle des fêtes
Vendredi 5 et samedi 6 décembre	Téléthon	Salle des fêtes
Dimanche 14 décembre	<i>Comité des fêtes</i> : Marché de Noël	
Dimanche 14 décembre	Tradition de Noël : Atelier cuisine à partir de 14 h	cantine
31 décembre	<i>LAC</i> : Réveillon	Salle des fêtes

ERRATUM : Les dates des thés dansants du Tennis Club des mois de septembre et octobre n'ont pas été marquées sur le calendrier du dernier St Dizier Infos. Veuillez accepter nos excuses pour cet oubli.



Pour préparer le Téléthon 2003 nous organisons une réunion

le vendredi 24 octobre
salle de la mairie
À 20 heures 30

Ordre du jour :
 Dernière mise au point du programme
 Répartition des tâches
 Présentation d'un modèle d'affiche etc...

État civil

Naissance

Léa, Geneviève BONEL née le 11 septembre 2003
Aurian Daniel PAN né le 19 septembre 2003

Félicitations aux heureux parents et meilleurs vœux aux bébés

Mariages

Christophe, Alain PARLON et Corine GROS
le 2 août 2003

Éric, Julien LIONDOR et Stéphanie, Véronique DAGNAUD
Le 16 août 2003

Lee, Michael SMITH et Barbara, Jane WILKINS
le 23 août 2003

Sébastien, Philippe AUMENIER et Sandrine VIEILLERIBIERE
Le 30 août 2003

Stuart, John GODBY et Marie-Laure, Stéphanie DUPHOT
Le 13 septembre 2003

Jean-François, Louis CRESSON et Claire GRILLOT
Le 13 septembre 2003

Félicitations et meilleurs vœux de bonheur

Décès

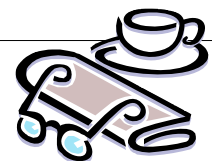
Madame Yvette, Paula LADAME veuve MERIGUET (90 ans)
Monsieur Paul, Henri MAUME (81 ans)
Madame Michelle BRUN veuve HOGNON (78 ans)

*M. le Maire et les conseillers municipaux adressent leurs
sincères condoléances aux familles.*

Petites annonces

Demandes d'emploi :

- Repassage, Mme PAROT Maryse, 2, villa Bel Air, St Dizier Leyrenne.
- Gardienne agréée recherche enfants à garder, s'adresser à Mme VERWAERDE au 05 55 64 39 02



*Déposez vos petites annonces à la Mairie
1, rue du Colombier
23 400 St Dizier Leyrenne
avant le
20 décembre 2003*

Pensée...

*La Toussaint est le jour où les morts de
demain vont rendre visite à ceux d'hier...*
Henri Duvernois